



SOMMAIRE

	Pages
Point 26 de l'ordre du jour: Question du désarmement général et complet: rapport de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement Rapport de la Première Commission (1ère partie).....	1
Allocution de M. Ahmadou Ahidjo, président de la République fédérale du Cameroun	3
Point 26 de l'ordre du jour: Question du désarmement général et complet: rapport de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement (suite) Rapport de la Première Commission (1ère partie).....	9
Point 80 de l'ordre du jour: Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies (suite).....	10

Président: M. Carlos SOSA RODRIGUEZ
(Venezuela).

POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR

Question du désarmement général et complet: rapport de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement

RAPPORT DE LA PREMIÈRE COMMISSION
(1ère partie) [A/5571]

1. M. VOLIO JIMENEZ (Costa Rica) [Rapporteur de la Première Commission] (traduit de l'espagnol): Bien que la Première Commission ait décidé de faire du point concernant le désarmement général et complet le deuxième point de son ordre du jour, les membres de la Commission ont approuvé à l'unanimité à la 1311^{ème} séance une proposition du représentant du Mexique formulée à la 1310^{ème} séance, tenue le 15 octobre, tendant à examiner d'urgence un projet de résolution [A/5571, par. 4], dont les auteurs sont les 17 Etats Membres participant à la Conférence de Genève sur le désarmement, et qui a trait à l'interdiction de la mise sur orbite d'armes nucléaires et de tout autre type d'armements de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique.

2. Le représentant du Mexique a suggéré que la Première Commission examine ce projet lors de sa prochaine séance. En conséquence, la Commission a interrompu l'examen du point 73 de l'ordre du jour sur la nécessité de suspendre d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires, et à sa 1311^{ème}

séance elle a examiné le projet de résolution des dix-sept puissances, qui a été approuvé par acclamation.

3. Je profite de l'occasion pour informer l'Assemblée générale que l'examen du projet de résolution en Première Commission a donné lieu à plusieurs interventions, au cours desquelles un accueil chaleureux a été réservé à l'accord intervenu entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, selon lequel il ne sera placé dans l'espace extra-atmosphérique aucun véhicule porteur d'armes nucléaires ou d'autres types d'armes de destruction massive. Cet accord et la présentation commune du projet de résolution témoignent une fois de plus de la détente internationale ainsi que des efforts que ne cessent de faire les grandes puissances pour renforcer la paix et la sécurité internationales.

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport (1ère partie) de la Première Commission.

4. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): En raison de la décision qui vient d'être adoptée, les interventions se borneront aux explications de vote.

5. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Le chef du Gouvernement soviétique, Nikita Sergueevitch Khrouchtchev, a souligné à maintes reprises l'importance que revêt la coopération internationale dans le domaine de la conquête pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Conformément à cette politique du Gouvernement de l'URSS, Andreï Andreevitch Gromyko, Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, a déclaré, dans un discours qu'il a prononcé en séance plénière à l'Assemblée générale, que le Gouvernement soviétique "Prêt dès à présent à prendre des mesures propres à prévenir la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, et désireux de créer les conditions les meilleures pour l'utilisation et la conquête de cet espace pour le bien de tous les peuples... estime nécessaire de s'entendre avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour interdire la mise sur orbite d'objets portant des armes nucléaires" [A/PV.1208, par.184].

6. M. Kennedy, Président des Etats-Unis d'Amérique, a déclaré le jour suivant dans cette même salle qu'il était prêt [A/PV.1209] à mener des négociations en vue d'élaborer à cet effet des mesures pratiquement réalisables. Ces négociations ont eu lieu.

7. La délégation soviétique note avec satisfaction que l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique sont arrivés à une entente au sujet d'une résolution tendant à s'abstenir de mettre sur orbite autour de la terre des objets portant des armes nucléaires et

d'autres types d'armes de destruction massive [A/5571, par. 4]. On sait que cette entente a reçu un accueil favorable des Etats membres du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement.

8. Nous exprimons l'espoir que le projet de résolution présenté par les Etats qui siègent audit Comité sera appuyé à son tour par toute l'Assemblée générale et que les Etats agiront conformément à la décision que l'Assemblée aura prise.

9. L'adoption de cette résolution marquera sans conteste un nouveau pas important vers la détente internationale et l'amélioration des relations entre les Etats.

10. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Je ne puis que faire écho à ce qui a déjà été dit à l'Assemblée par le rapporteur de la Première Commission, M. Volio Jiménez, représentant du Costa Rica, ainsi qu'à ce que vient de dire le représentant de l'Union soviétique, M. Fedorenko.

11. L'approbation hier par acclamation du projet de résolution en question [A/5571, par. 7] par la Première Commission, projet qui tend à interdire la mise sur orbite d'armes de destruction de masse dans l'espace extra-atmosphérique, cause une grande satisfaction à mon Gouvernement.

12. Ce projet de résolution a été présenté à la Première Commission par M. Padilla Nervo, représentant du Mexique, au nom de tous les participants au Comité des dix-huit puissances pour le désarmement siégeant à Genève.

13. Dans la déclaration que j'ai faite hier devant la Première Commission, j'ai exposé en détail le point de vue des Etats-Unis sur cette question. Aujourd'hui, plutôt que d'importuner les membres de l'Assemblée en exposant de nouveau les raisons pour lesquelles mon gouvernement accueille avec satisfaction ce projet de résolution, je me borne à répéter que la politique des Etats-Unis est, comme elle l'a été et le sera toujours, de faire en sorte que ce milieu récemment exploré de l'espace extra-atmosphérique reste libre de ces armes terribles.

14. J'ai le ferme espoir que tous les membres de l'Assemblée générale sont parfaitement conscients de l'importance du projet de résolution. A ce propos, j'ai déclaré hier, à la Première Commission, ceci:

"Mon gouvernement est heureux de l'importante décision que nous allons prendre. Nous estimons qu'elle devrait continuer à réduire la tension internationale. Les Etats-Unis espèrent que ce projet de résolution fera l'objet d'un accord unanime. A notre avis, en nous conformant fidèlement à la politique qu'il énonce, nous contribuerons à faire un monde plus sûr encore. En prévenant la course aux armements nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique, nous aurons fait un pas de plus dans la voie du désarmement^{1/}."

15. M. PADILLA NERVO (Mexique) [traduit de l'espagnol]: La motion que j'ai présentée à la Première

Commission et qui proposait de suspendre la discussion du premier point de notre ordre du jour afin d'examiner tout de suite et de voter le projet de résolution [A/5571, par. 7] soumis par les dix-sept puissances qui ont pris une part active à la Conférence de Genève sur le désarmement et que j'ai eu l'honneur de présenter à la 1310^{ème} séance a été entièrement justifiée par l'accueil immédiatement favorable des membres de la Première Commission, qui ont approuvé le projet par acclamation.

16. Ainsi a été consacré solennellement l'accord des puissances nucléaires, en vertu duquel elles prennent devant le monde l'engagement moral de s'abstenir de mettre sur orbite et de stationner dans l'espace extra-atmosphérique ou sur des corps célestes des armes nucléaires ou de destruction de masse.

17. Tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, partie à ladite résolution, se sont également déclarés convaincus et résolus de garder l'espace cosmique propre et libre d'armes nucléaires et de ne l'utiliser qu'à des fins pacifiques au profit de l'humanité. La tentative de désarmement des nations sur terre serait vaine si elles s'armaient dans l'espace; la tentative de dénucléarisation des zones terrestres serait vaine si l'on n'empêchait pas la nucléarisation de l'espace. Dans ce projet de résolution, les puissances nucléaires existantes font une profession de foi et donnent l'exemple à celles qui se créeront par la suite.

18. Dans le panorama politique actuel et dans l'évolution qui suivra, cet accord est aussi important que le Traité de Moscou^{2/}, et c'est un pas de plus dans la voie de la compréhension et de la bonne volonté, seule voie dans laquelle nous pouvons progresser vers le désarmement et maintenir la paix.

19. Le traité qui interdit partiellement les essais d'armes nucléaires et ce nouvel accord par lequel les parties conviennent de s'abstenir de mettre sur orbite et de stationner dans l'espace les armes en question sont des décisions de la plus grande importance qui se complètent et se renforcent mutuellement, et toutes les deux sont des conditions sine qua non du désarmement. Ces deux accords donneront une réalité et un sens aux négociations qui devront se poursuivre en vue de réduire la tension internationale, de créer un climat de confiance entre les nations, d'arrêter la course aux armements, d'empêcher une plus grande diffusion des armes nucléaires et de permettre en fin de compte le désarmement général et complet sous contrôle international efficace.

20. Le Mexique, qui a lutté longtemps pour la conclusion d'un tel accord, est satisfait d'avoir coopéré avec les autres Etats à l'adoption d'une résolution qui vise à faire de l'espace cosmique un milieu de coopération internationale et qui contribuera à maintenir la paix sur la terre et au-delà, aussi loin et aussi haut que la science, la volonté et l'espoir porteront les astronautes de l'avenir.

^{1/} Cette déclaration a été faite à la 1311^{ème} séance de la Première Commission, dont le compte rendu officiel n'a été publié que sous une forme résumée.

^{2/} Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

21. Permettez-moi de suggérer maintenant que soient consignés dans le procès-verbal de cette séance mémorable la volonté de l'Assemblée et l'appui que ses membres apportent collectivement et individuellement à la réalisation des buts élevés que vise cette résolution. Exprimons par notre vote notre espoir unanime et notre volonté que les véhicules cosmiques d'aujourd'hui, ceux de demain et de l'avenir soient seulement et toujours des messagers de paix.

22. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Le projet de résolution recommandé par la Première Commission [A/5571, par. 7] a été approuvé par elle par acclamation. Puis-je espérer que l'Assemblée générale l'adoptera par acclamation également?

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

23. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Le Secrétaire général fera une déclaration au sujet de la résolution qui vient d'être adoptée par acclamation, mais comme il a dû aller recevoir le Président de la République fédérale du Cameroun, il m'a demandé d'annoncer qu'il fera sa déclaration aussitôt après que nous aurons entendu l'allocution du Président du Cameroun. Nous allons donc suspendre la séance et entendre le Président de la République fédérale du Cameroun. Nous entendrons ensuite la déclaration du Secrétaire général au sujet de la résolution adoptée, puis nous passerons à l'examen du point 80 de l'ordre du jour.

Allocution de M. Ahmadou Ahidjo,
président de la République fédérale du Cameroun

24. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): J'invite Son Excellence M. Ahmadou Ahidjo, Président de la République fédérale du Cameroun, à prendre la parole devant l'Assemblée.

25. M. Ahmadou AHIDJO (Président de la République fédérale du Cameroun): Monsieur le Président, au moment d'aborder cette tribune, je sacrifierai volontiers, avec plaisir et empressement, à la tradition de cette Assemblée, en vous présentant avant tout mes félicitations et celles du Cameroun pour votre élection à la présidence de la dix-huitième session. Ce choix consacre vos brillantes qualités, illustre la haute estime dont vous jouissez auprès de l'Assemblée et honore votre pays.

26. C'est toujours un honneur, pour un chef d'Etat, que de s'adresser à l'Assemblée générale parce qu'elle concentre en elle, chaque fois qu'elle se réunit et où que ce soit, la conscience de notre monde, obligé périodiquement à une nécessaire et minutieuse introspection pour faire le point de sa marche s'il veut poursuivre une progression heureuse et bénéfique. Cet examen de conscience nous concerne tous; grandes, moyennes et petites puissances. Je voudrais l'aborder avec vous, au nom de la République fédérale du Cameroun, pénétré du sentiment de la responsabilité que confère à tous et à chacun le fait de partager un destin désormais commun.

27. Sans doute enregistrons-nous, depuis le traité de Moscou, des indices d'une amélioration qui permet d'espérer l'avènement possible d'une détente et saluons-nous les interventions, il y a quelques se-

maines, du président Kennedy [1209ème séance] et de M. Gromyko [1208ème séance], annonciatrices de temps que nous souhaitons à jamais meilleurs. Il est cependant établi et admis que l'humanité a dépassé la cote d'alerte, qu'en raison du perfectionnement des armements et des stocks accumulés elle chemine dangereusement sur le bord du précipice, exposée à sombrer en cas de guerre, voulue ou accidentelle, dans l'anéantissement total.

28. Aussi aborderai-je tout d'abord les principaux problèmes généraux et universels sur lesquels s'imbriquent nécessairement les problèmes régionaux et simplement locaux. Je m'efforcerai au fur et à mesure d'expliquer le point de vue de mon pays sur chacun d'eux, apportant par là même une définition et une réponse à ceux qui s'interrogent encore sur la politique camerounaise exposée ici même chaque année à l'occasion soit de la discussion générale, soit des débats particuliers.

29. De sa création à nos jours, et certainement jusqu'à ce qu'il atteigne un niveau supérieur d'évolution et de conscience, l'homme a toujours été, seul ou collectivement, soumis à un triple besoin: besoin de sécurité, de se sentir à l'abri de toute attaque; besoin de se sentir libre, de choisir à volonté ou de consentir sans contrainte; besoin enfin de survivre, de s'épanouir et de se développer. C'est le drame de l'humanité que de n'être pas parvenue, malgré des succès extraordinaires en d'autres domaines, à satisfaire et à établir sur la terre l'harmonie qu'elle recherche et qui est pourtant à sa portée puisque cette harmonie dépend de sa seule volonté à réaliser ce triptyque: paix, autodétermination et développement.

30. La paix, la paix universelle est incontestablement le bien suprême. Depuis qu'un premier homme a eu l'idée de se servir d'une arme contre un autre homme, le genre humain a perdu certainement son bien le plus précieux. Depuis, imitant les individus, les collectivités ont inventé toutes sortes d'instruments et d'appareils pour tuer et anéantir. L'homme s'est ainsi forgé cette morale que, pour se prémunir contre une hypothétique attaque d'un homme, il fallait soi-même s'armer contre tous les autres hommes.

31. La logique de ce principe, qu'exprime l'adage bien connu "Qui veut la paix prépare la guerre", a conduit naturellement à la doctrine de la force de dissuasion, et son résultat, l'équilibre de la terreur, est une situation monstrueusement absurde. Equilibre de la terreur? A quoi a-t-on abouti? Si les deux supergrands ont réussi à faire peur au monde, en réalité ils ont surtout abouti à avoir très peur eux-mêmes. Il y a quelques semaines, au cours de la discussion générale, nous avons entendu leurs porte-parole déclarer que les stocks d'armes nucléaires accumulés peuvent détruire plusieurs fois notre planète. Est-ce là la sécurité, puisqu'en cas de guerre, aujourd'hui forcément nucléaire, il n'y aurait plus, disent les experts, ni vaincus ni vainqueurs, emportés qu'ils seraient tous ensemble dans un absurde et total anéantissement?

32. Il faut rendre grâce à Dieu de ce que, tous et chacun, nous avons pu percevoir la monstruosité de cette macabre évidence. Ne voilà-t-il pas que dans un

sursaut de conscience tout à leur honneur les plus grandes puissances nucléaires, cédant à la pression de l'opinion mondiale, viennent d'accepter par un traité l'arrêt des essais d'armes nucléaires dans l'espace, dans l'atmosphère et sous l'eau. Nous saluons ce traité comme une grande victoire du bon sens et de la raison, comme le commencement de la sagesse. Nous saluons ses initiateurs et toutes les nations du monde qui l'ont signé. Mon pays s'honore d'être de ceux-là. Mais nous avons bien dit: commencement de la sagesse; ce n'est même pas une étape, c'est seulement le premier pas dans la bonne voie. Il faut aller plus loin. Il faut interdire tous les essais nucléaires et partout dans le monde — même sous terre ou en laboratoire — s'ils ne sont pas destinés à des fins pacifiques.

33. Cela aussi ne serait pas encore suffisant: il faut commencer le vrai désarmement, détruire ce qui constitue une menace permanente de destruction de l'humanité. Il faut arriver au désarmement complet contrôlé, qui aboutira à la paix, telle que Jaurès la définissait au début de ce siècle: "Une paix profonde, durable, organisée, définitive."

34. A cet égard, nous nous plaisons à constater l'atmosphère favorable dans laquelle s'est ouverte la présente session, contrastant, à notre satisfaction, avec celle, angoissante et combien lourde, des précédentes. Quelque chose d'important s'est produit. Dans la mesure où tout cela s'est accompli sous les auspices des Nations Unies, qu'il me soit permis d'y voir et de saluer, outre l'effort des Gouvernements des Etats-Unis, de l'Union soviétique et du Royaume-Uni, l'action patiente, intelligente et finalement positive de l'Organisation et, dans une grande mesure, de son premier fonctionnaire, le Secrétaire général U Thant.

35. En vous rendant, Monsieur le Secrétaire général, cet hommage que méritent votre action lucide et votre tact, notre souvenir va aussi à votre éminent prédécesseur, Dag Hammarskjöld, cet exemplaire serviteur de notre Organisation qui s'est dévoué jusqu'à l'holocauste suprême. Son sacrifice, aussi lointain qu'il apparaisse aujourd'hui, ne saurait être dissocié des résultats actuels.

36. Et, plus près de nous, que l'on me permette d'évoquer la mémoire d'un illustre disparu, un homme que l'histoire retiendra comme l'une des figures marquantes de ce siècle: Jean XXIII, dont nous ont frappés la simplicité de vie, un ardent amour du prochain et notamment les accents enflammés de charité de l'un de ses derniers messages, l'encyclique Pacem in Terris, qui retentissent encore dans nos cœurs.

37. Quelque chose d'important, de bénéfique, a donc commencé; il faut l'encourager. Le Président des Etats-Unis et le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, et d'autres encore, ont émis à cette tribune des propositions importantes et intéressantes. Nous devons les retenir et les examiner. Nous devons surtout les encourager à aller de l'avant. Elles démontrent déjà leurs dispositions favorables. Oui, profitons de l'élan ainsi imprimé à la négociation. Pourquoi un succès n'en appellerait-il pas un autre? Le Comité des dix-huit puissances pour le désar-

ment, à Genève, doit vite reprendre ses travaux. Toutes les nations du monde éprises de paix doivent réclamer cette reprise.

38. Le second volet de mon triptyque est le besoin de la libre disposition de soi, de l'autodétermination. L'on peut dire que tous les conflits entre individus et sociétés ont pour origine la non-observation de ce principe, car celui-ci comporte pour chacun non seulement la jouissance de ses propres droits, mais aussi le respect de ceux d'autrui.

39. Et d'abord sur le plan des Etats, puisque nous sommes ici en assemblée des nations, la libre disposition de soi, c'est la vocation à une existence indépendante de tout Etat, grand, moyen ou petit. C'est le droit à décider souverainement de ses propres affaires, à déterminer son destin, à choisir ses chefs et son mode de gouvernement. C'est non seulement ce droit pour soi, c'est aussi la reconnaissance des mêmes droits pour les autres.

40. Nous avons entendu ici tour à tour, au début de ce débat, une apologie éblouissante des deux grandes idéologies qui se disputent le contrôle du monde. Nous leur donnons acte de leur valeur respective. Dans la mesure où une doctrine se mesure à des réalisations techniques, on doit reconnaître qu'elles ont obtenu des résultats qui leur conféreront, dans l'histoire des hommes, la place d'une grande époque.

41. Mais certains, comme nous, refusent d'être contraints à choisir nécessairement entre les deux. Nous croyons que le monde ne sera pas fatalement ou communiste ou capitaliste. Un des grands événements de ce siècle aura été la naissance à la vie internationale d'un grand nombre de peuples d'Afrique et d'Asie, qui ont longtemps été maintenus dans la servitude, l'humiliation et le silence. Leurs forces montantes n'ont pas encore donné. Si ces jeunes nations se trouvent ici et là en butte à des difficultés, qu'il faut d'ailleurs attribuer à ce que l'on appelle la crise de croissance, ce n'est point qu'elles ne s'interrogent pas sur leur destin et ne recherchent pas une voie originale, conforme à leur génie et à leurs traditions.

42. Au reste, aucun apport ne saurait être absolument pur, tant il est vrai que chacun de nous participe à l'universel. Notre présent procède du passé, qui a été constitué par l'apport progressif de tous. Par ailleurs, rien n'est statique. Cette euphorie qui naît, que nous enregistrons, que nous saluons et encourageons, n'est-elle pas l'indice d'une évolution nécessaire que mon grand ami le président Léopold Senghor prédisait à cette tribune même, le 31 octobre 1961, quand il disait:

"L'Ouest européen se socialisera sous la pression des masses et les nécessités de la planification; l'Est, la "dictature du prolétariat" ayant consolidé le régime, se libéralisera, je dis: se spiritualisera." [1045^eme séance, par. 19.]

43. Non, nous ne serons pas fatalement des communistes ou des capitalistes. N'en avons-nous pas pour preuves ces querelles idéologiques qui fleurissent à l'intérieur de chaque groupe et les difficultés permanentes entre les membres de chaque camp? Elles prouvent que, s'il est facile de revendiquer l'ortho-

doxie, on court bien plus souvent le risque de voir prendre, même à l'intérieur d'une chapelle, le dogme que l'on croit détenir pour l'hérésie la plus totale. Pays des grands espaces vides, nous avons été habitués à nous méfier des mirages.

44. L'autodétermination pour chaque Etat que consacre notre Charte, c'est l'adoption, par chacun de nous, du double impératif que j'ai défini, il y a quelques instants; c'est la jouissance pleine et entière de ses droits dans le respect des droits des autres, de ses devoirs envers les autres.

45. L'on a compris, j'en suis sûr, qu'à travers ces brèves remarques j'ai désigné les points névralgiques de la tension internationale qui nous ont donné tant d'inquiétudes et continuent de retenir notre attention.

46. C'est d'abord le problème de l'Allemagne divisée, avec l'illustration déprimante de cette situation: Berlin, une ville dont Dieu a placé les habitants aussi près les uns des autres que les hommes aujourd'hui les placent loin. C'est le Laos, dont nous avons entendu, il y a quelques semaines, la détresse par l'allocation de son Premier Ministre, le prince Souvanna Phouma [1210ème séance]. C'est aussi le problème de l'Etat d'Israël et des Palestiniens arabes, que nous rappellent les dernières réunions du Conseil de sécurité. C'est enfin le problème des pays divisés du fait de la guerre froide: la Corée et le Viet-Nam.

47. Ce sont toutes des affaires complexes et très difficiles. Il n'y a pas certes à leur propos de solutions miracles, toutes trouvées, comme on l'a si souvent répété. Nous en convenons. Mais il y a au moins le moyen et la méthode, aussi vieux que le monde. Quand on n'est pas d'accord entre soi, on s'assied autour d'une table pour discuter, après s'être dépouillé de toute volonté de violence. En tout et pour tout: le dialogue.

48. Oh! certes, j'en conviens, ce n'est ni nouveau ni inédit. C'est plutôt une lapalissade, mais une lapalissade millénaire et qui a fait ses preuves. En Afrique, toute la diplomatie, toutes les relations entre hommes ou entre communautés étaient fondées sur ce concept cardinal: le dialogue que, faute d'en avoir compris l'essence et la vertu, les étrangers ont baptisé du nom ironique de "palabre", conférence sans fin des nègres. Nos ancêtres en ont éprouvé l'efficacité. Les temps modernes n'ont pas encore prouvé son inefficacité.

49. Pour être concret donc, je réaffirme que pour tous ces problèmes il y a un seul remède: le tapis vert et la nécessité d'appliquer les résolutions qu'ensemble nous prenons ici.

50. J'entends déjà que l'on me rétorque: "Effacez-vous l'histoire et la réalité quotidienne? Par exemple, l'Allemagne a perdu une guerre après avoir infligé à l'humanité et aux peuples voisins des souffrances indicibles."

51. Je réponds: cela ne nous échappe pas; pourquoi sont-ils morts, ces millions de martyrs arrosant de leur sang, au cours de la seconde guerre mondiale, cette terre qu'ils ont souhaitée plus fraternelle, plus

libre pour chacun et pour tous les peuples, sinon pour qu'après leurs sacrifices la réconciliation, le pardon et l'entente prévalent? Non, les vainqueurs de l'Allemagne hitlérienne ne seraient plus supérieurs à leur vaincu s'ils lui imposaient une division perpétuelle contre le gré de ses populations. La meilleure façon de prévenir l'esprit de revanche chez l'Allemand, c'est de lui enlever tout motif d'aigreur, toute impression d'humiliation et de frustration à 18 ans d'intervalle, aujourd'hui que le temps a fait son œuvre, que les cœurs peuvent et doivent non oublier, mais pardonner... Que l'on se souvienne des thèmes dont s'est servi Hitler et ne préparons pas de voie à un émule.

52. Si j'ai choisi cet exemple, c'est qu'il me semble à présent le point névralgique le plus sensible et le plus délicat. Les derniers incidents qui viennent encore de se produire en cette période de début de détente ne sont-ils pas là pour nous le rappeler?

53. Pour tous les problèmes que je viens de citer, où n'y a-t-il pas matière à dialogue, à négociation et, en définitive, à règlement pacifique?

54. Dans le Sud-Est asiatique, trois Etats, le Laos, le Viet-Nam et la Corée connaissent ou l'incertitude ou la division. Le responsable? un grand voisin, gigantesque par ses dimensions, qui, enivré par la conscience de cette dimension, ne se cache pas de vouloir faire de l'exemple de la prise du pouvoir par la force un article d'exportation! Cette Chine, l'immense Chine, comme nous aurions souhaité qu'elle fût une Chine de paix enrichissante et fécondante pour la communauté internationale! Au contraire, elle n'a pas craint de prendre les armes contre les Nations Unies elles-mêmes. Ce n'est pas sans inquiétude que l'on voit aujourd'hui ses options susciter, chez ceux que l'on croyait à juste titre ses bons et vrais amis, encore plus d'inquiétude.

55. Oh! Je rendrai volontiers à César ce qui est à César en laissant loin de moi une querelle interne à une chapelle qui m'est étrangère et qui ne manque, au demeurant, ni de prophètes ni de pontifes.

56. A diverses reprises, nous avons dit à cette tribune le singulier intérêt que cette puissance s'acharne à nous porter, aussi éloignés que nous nous en trouvons. Nous avons prouvé que cette attitude était loin d'être pacifique. Ainsi au-dedans et au-dehors, autour et alentour, cette Chine-là fournit la preuve qu'elle est dangereuse. La leçon de son comportement à l'endroit de ses voisins et même d'Etats lointains conditionne, à notre avis, la réponse à l'insistance de ceux qui réclament son entrée ici.

57. Nous ne ferons pas preuve, cependant, d'ostracisme. Qu'elle démontre sa volonté de paix, qu'elle aide à assurer la stabilité en Corée, au Viet-Nam et au Laos, alors seulement serons-nous prêts à examiner la question de son admission sans préjudice, bien sûr, des droits de la Chine qui siège dans cette assemblée, qui s'est toujours conduite, en tant qu'Etat, en Membre digne et loyal de notre Organisation.

58. L'autodétermination des Etats implique la liberté, celle des individus qui composent les communautés nationales. Elle implique le respect de cette charte

de la fraternité humaine qu'est la Déclaration universelle des droits de l'homme. J'ai prononcé les mots: droits de l'homme. De par la commune origine et de par l'unicité de son espèce, l'homme devrait aimer l'homme et accorder à son prochain les droits qu'il se reconnaît à lui-même. Malheureusement, les vérités les plus élémentaires, les évidences les plus éclatantes sont aussi les plus ignorées et les plus bafouées dans notre monde, à telle enseigne que le bon sens semble être la qualité la moins répandue sur notre planète.

59. J'aborderai ce sujet avec la gravité qu'il mérite, mais aussi avec sincérité. Je l'aborderai comme un homme qui participe de notre humanité, mais également comme un homme de couleur qui appartient à la catégorie de ceux qui ont, au cours de l'histoire, le plus souffert de la discrimination sous tous les cieux et sous toutes les latitudes.

60. Oui, sur toute la surface de la terre, il y a des hommes à qui la qualité d'homme a été déniée, soit à cause de leur origine, soit à cause seulement de la couleur de leur peau; et cela non pas seulement ailleurs que chez eux, mais même parfois jusque chez eux. Certains ont été achetés comme viles marchandises, certains ont été transplantés de leur berceau à tous les points cardinaux; certains ont été parqués dans des réserves, tels des spécimens de jardins zoologiques d'un genre nouveau; d'autres ont été simplement ségrégués; d'autres, enfin, ont été écartés pour une frustration plus systématique désignée par l'affreux jargon de "développement séparé". Voilà la réalité cruelle de l'histoire d'un monde qui se dit civilisé.

61. Si la discrimination est odieuse en elle-même, si elle est déjà intolérable pour des individus d'une même race, combien plus insupportable n'est-elle pas pour les victimes d'une race différente.

62. Nous avons admiré le courage et la sincérité du président Kennedy lorsqu'il a évoqué à cette tribune [1209^e séance] le problème racial des Etats-Unis. Il a tenu le langage courageux d'un grand homme d'Etat. Il mérite des encouragements et nous l'appuyons fermement.

63. La discrimination doit disparaître de la surface de la terre. Le plus vite sera le mieux. Oui, chaque fois que l'on foule aux pieds les droits de l'homme quelque part dans le monde, c'est un lambeau de notre humanité qui s'en va. Pour nous, Africains, nous ne pouvons plus attendre; nous avons trop attendu. Nous avons trop subi. Au reste, on commence toujours par discriminer et on finit par assujettir. Discrimination et colonialisme sont les étapes d'un même processus.

64. Cela se vérifie dans le cas de la République sud-africaine; voilà des étrangers qui, débarquant quelque part ailleurs que chez eux, ont discriminé contre ceux qu'ils ont trouvés. Et qu'ont-ils fait jusqu'à aujourd'hui? Les indigènes ont été assujettis. De même, la République sud-africaine a mis la main sur le Sud-Ouest africain en l'arrachant à la juridiction et à la responsabilité internationales. En signe de justification, elle brandit comme une invention scientifique sociologique une grotesque formule: "Développement séparé." Cela nous rappelle amèrement

cette boutade de Bernard Shaw: "L'Américain moyen réduit d'abord le nègre à la condition de cirreur de souliers; après, il en conclut que le nègre n'est bon qu'à cirer les souliers."

65. En Afrique du Sud, on parque d'abord les Bantous; on conclut ensuite que les Bantous ne peuvent se développer que parqués! Etrange logique que celle-là. La situation en Afrique du Sud est inadmissible à tous les points de vue, injurieuse pour notre temps, et, comme en a conclu le Conseil de sécurité, c'est une perturbation de la paix en Afrique.

66. L'heure est venue, en tout cas, de choisir entre l'honneur des Nations Unies et la République sud-africaine, qui bafoue l'Organisation, viole sa Charte et déclare ouvertement souhaiter sa fin. Pour nous, Africains, le choix est simple et clair; il est déjà fait. La République sud-africaine est un cancer dont l'Organisation doit se débarrasser lucidement, courageusement.

67. Le colonialisme, ai-je dit il y a quelques instants, est frère jumeau de la discrimination raciale. A son endroit, je serai aussi catégorique et aussi net. Aucun peuple n'a le droit d'assujettir un autre peuple. Je n'abuserai pas du temps de l'Assemblée pour prouver son anachronisme, ni pour dénoncer le danger qu'il constitue. Tous les arguments ont déjà été avancés de cette tribune. La déclaration historique sur l'octroi immédiat de l'indépendance à tous les peuples encore colonisés^{3/} a enlevé désormais toute justification à quelque attermoiement que ce soit. Alors pourquoi tarde-t-on encore?

68. En cette période que l'on aurait pu croire celle de la fin de la décolonisation, il y en a encore qui sollicitent des délais; pis, d'autres, les entêtés, ne veulent pas entendre raison et excipent des théories périmées dont l'histoire récente a irrémédiablement fait justice.

69. L'Afrique unanime dit son impatience et son irritation à tous. Nous ne pouvons plus attendre; nous ne saurions plus attendre. L'Assemblée a supprimé tous les prélabes. Nous avons, au demeurant, prouvé que nous savions nous conduire. S'il y a eu quelques déboires, ils proviennent surtout d'ingérences étrangères, qui sont ordinairement fatales à tout Etat dès lors qu'elles proviennent des grandes puissances. L'expérience le prouve. On ne saurait imputer à la seule Afrique une situation qu'on peut relever dans tous les continents. Il faut donc décoloniser totalement sans plus tarder.

70. Quant au Portugal et à la République sud-africaine, c'est la patience et l'indulgence de l'Organisation à leur endroit qui apparaissent incompréhensibles. On ne peut à la fois les condamner et les soutenir sans encourir par là même une responsabilité de complicité. Si on peut hésiter devant l'exclusion, on ne devrait pas reculer devant les sanctions qui, elles, ne constituent qu'un moyen de pression. Nous sommes persuadés que cette pression serait d'ailleurs de courte durée, tant il est évident que ces nations, dans l'interdépendance économique actuelle du monde, ne sauraient résister bien longtemps.

^{3/} Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)].

71. En Afrique, en tout cas, la détermination est prise. La situation peut évoluer rapidement et tourner au pire. Que les grandes puissances mesurent la responsabilité qu'elles endossent. Les avertissements n'auront pas manqué.

72. Là aussi les Etats indépendants d'Afrique sont prêts au dialogue, un dialogue qui débouche à très brève échéance sur l'autodétermination des peuples intéressés. Nous n'avons de préjugé contre personne lorsque le droit de se gouverner est reconnu à tous.

73. Je vais aborder enfin le troisième volet du triptyque: le besoin de s'épanouir et de se développer. C'est maintenant un lieu commun de dire qu'il n'y a pas d'indépendance réelle sans indépendance économique. Certes, il ne s'agit pas ici de donner à chaque pays les moyens de se suffire à lui-même et de vivre en vase clos. Notre monde d'aujourd'hui est un monde solidaire d'où toute conception autarcique de l'économie doit être et est exclue en fait. Il s'agit simplement de doter chaque pays d'un équipement économique suffisant pour lui permettre de tirer profit au maximum, compte tenu du niveau scientifique et technique acquis par l'humanité, de ses ressources naturelles et humaines en vue, certes, du bien-être de ses nationaux mais aussi dans l'intérêt de la civilisation universelle.

74. Les nations d'Afrique, et singulièrement le pays aux destinées duquel j'ai l'honneur de présider, conscientes de la fragilité de leurs jeunes indépendances, se sont hardiment attelées à cette tâche de promotion de l'économie dont le succès conditionne, à n'en pas douter, l'affirmation de leur personnalité propre au sein de la société internationale. Mais à quoi servirait ce gigantesque effort de lutte contre la misère, la maladie et l'analphabétisme, que traduisent nos plans de développement et les décisions quotidiennes de nos gouvernements, si chaque jour qui se lève élargit encore davantage le fossé qui sépare les nations industrialisées des nations sous-développées?

75. La majorité de l'humanité semble se trouver à nouveau devant le problème de la tortue de Zénon d'Elée. Mais si les mathématiciens ont trouvé la solution du problème de Zénon d'Elée, qui, au demeurant, n'était qu'un jeu de l'esprit raffiné des Grecs, il ne semble pas que les économistes aient définitivement trouvé les moyens de conjurer le sous-développement dans la société moderne. Les monceaux d'études et de rapports accumulés sur cette question, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est l'une des plus dramatiques de notre époque, ont laissé intacts les termes du problème.

76. L'aide internationale à laquelle nous sommes en droit de compter, aussi bien en crédits qu'en assistance technique, se fait de plus en plus insuffisante. Nous disons en droit de compter, car il ne faut pas, en effet, perdre de vue que nous avons apporté une contribution irremplaçable à la création des richesses dont jouissent aujourd'hui beaucoup de nations industrialisées. Pourtant, il suffirait, pour assurer le démarrage de nos économies, que les pays avancés consacrent à peine 1 p. 100 de leur revenu national à la croissance des pays dits sous-développés.

77. D'un autre côté, nous continuons à enregistrer la détérioration des termes de l'échange. Le prix des matières premières, ressources principales de nos économies, ne cesse de baisser alors que celui des produits manufacturés augmente. L'amélioration du commerce extérieur des pays en voie de développement dont on parle dans toutes les conférences internationales n'est pas venue assurer à nos pays un surcroît de revenus. Les économistes les plus distingués du monde l'ont pourtant dit: une telle amélioration, sans la rendre totalement inutile, serait susceptible de rendre moins nécessaire l'aide internationale.

78. L'attitude des pays industrialisés, il faut le dire sans ambages, ne tient pas suffisamment compte, en réalité, de la solidarité effective qui, dans le contexte général de notre époque, lie et liera de plus en plus toutes les nations du monde et tous les hommes. L'heure nous semble venue de prendre conscience que la course aux armements, même atomiques, n'est pas le seul facteur qui menace la paix du monde et la sécurité collective. Plus insidieux, moins spectaculaire certes, mais plus durable, le sous-développement en est un autre. La course aux armements et la guerre froide, qui en est le corollaire, ne sont que la conséquence du déséquilibre foncier de la société internationale.

79. Et comment construire une société internationale équilibrée sans extirper, au niveau de chaque nation qui la compose, les causes d'instabilité dont la moindre, on le sait, n'est pas le sous-développement, c'est-à-dire la misère, la maladie et l'analphabétisme?

80. Dans la mesure où l'histoire enseigne que les civilisations meurent de l'injustice, c'est-à-dire de l'incapacité de répartir équitablement la jouissance des conquêtes de l'humanité, il faut souhaiter que la coopération devienne le maître mot de notre époque. En dehors d'elle, il nous semble, l'humanité ne saurait se préparer que des lendemains amers.

81. C'est pourquoi nous exprimons l'espoir que la prochaine Conférence mondiale sur le commerce et le développement^{4/}, organisée dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement, marquera un nouveau départ dans la volonté de l'humanité de faire disparaître le sous-développement de la surface de la terre. Le fait que cette initiative ait été prise par l'Organisation des Nations Unies n'est pas sans signification. C'est en effet dans ce cadre-là qu'il faut conjuguer les efforts. Il n'est certes pas question de renoncer aux relations bilatérales qui ont fait la preuve de leur efficacité dans certains domaines. Mais il faut finalement comprendre que le sous-développement, étant un problème qui concerne l'humanité entière, doit être regardé en face et résolu par la coopération de tous.

82. Bien sûr, il ne suffira pas que la Conférence mondiale sur le commerce et le développement dégage théoriquement des solutions satisfaisantes. Il faudra encore doter les Nations Unies des moyens adéquats de les appliquer effectivement. Et d'abord des moyens

^{4/} La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement doit s'ouvrir à Genève le 23 mars 1964.

rations de maintien de la paix. Bien des suggestions ont été émises qui méritent un examen attentif. Elles sollicitent notre réflexion et notre imagination. Elles requerront peut-être aussi des sacrifices supplémentaires. C'est dans cette perspective-là que nous insistons pour que ce qui a été fait soit préservé; il faut par exemple que l'effort qui a été entrepris au Congo (Léopoldville) soit soutenu pour la période supplémentaire que demande le gouvernement de ce pays. En politique comme en pathologie, les rechutes sont souvent fatales. Oui, si nous avons foi en les Nations Unies, ne leur marchandons pas nos efforts et notre soutien. Ils seront toujours fructueux en définitive.

94. Le rapide tour d'horizon que je viens de faire aura suffi, je l'espère, à définir mon pays et sa politique. Comme beaucoup d'autres, nous sommes engagés pour la paix, l'autodétermination, la justice, le développement et la coopération internationales.

95. Voilà exactement trois ans, sept mois, presque jour pour jour, je comparais devant une commission de l'Assemblée pour lui demander de lever la tutelle et d'accorder l'indépendance à mon pays. C'est avec un infini plaisir que j'ai retrouvé non seulement les amis fidèles de cette époque-là, héroïque pour nous, mais tous les autres aussi, avec qui s'est instaurée plus de compréhension, se sont noués de nouveaux liens. Nous sommes heureux de constater que nous ne comptons que des amis dans cette assemblée des nations. Nous adressons un salut fraternel à tous, les premiers comme les derniers venus, ceux des vieux pays du Nouveau Monde, ceux d'Asie et mes frères d'Afrique.

96. Je ressens d'autant plus de bonheur que nos rencontres sont très fréquentes même en dehors de ce périodique rendez-vous. Fidèle aux engagements que j'avais pris, j'ai pu au-dedans, malgré de grandes difficultés, rétablir l'ordre et, après avoir consolidé les structures, réaliser l'unité et la réunification de la nation, et enfin ouvrir la République fédérale du Cameroun au-dehors. D'abord en Afrique, avec nos voisins immédiats, et, progressivement, dans un cercle toujours plus large, avec tous ceux qu'unissaient les liens particuliers d'une histoire récente commune, le Cameroun s'est trouvé présent à toutes les étapes de l'organisation africaine. Dans l'Union douanière équatoriale, dans l'Union africaine et malgache, à Monrovia, à Lagos et tout dernièrement à Addis-Abéba, nous avons apporté la même foi, le même désintéressement, le même amour et la même volonté de servir la compréhension, favoriser la coopération, raviver et souder la fraternité, en définitive aider et bâtir un continent animé des seuls desseins bien-faisants.

97. Notre tâche sera dure et longue notre route. La conscience de nos difficultés est le meilleur stimulant de notre courage. Ce n'est pas facile, et c'est pourquoi nous nous mettons ensemble, selon le dicton millénaire "l'union fait la force". A aucun moment et à aucun stade, nous n'avons entendu nous arrêter pour nous replier sur nous-mêmes. N'avons-nous pas tout récemment encore, à Yaoundé, le 20 juillet 1963 exactement, signé la Convention d'association au

Marché commun^{6/}, entendant par là qu'en bâtissant l'Afrique nous ne coupons pas les ponts avec les autres continents? C'est pourquoi nous irons à la Conférence internationale sur le commerce, le cœur ouvert et la main tendue, les mêmes que nous offrons à tous les pays du monde à l'échelon bilatéral.

98. Je ne sais si j'ai réussi à définir mon pays et sa politique. Celle-ci ne tient pas encore en une formule lapidaire qui fixe l'esprit et amène la fortune. Nous sommes gens disponibles et ouverts, confiants et pratiques, pour tout dire des optimistes en une foi en l'homme et en son destin que tempère l'exacte appréciation de la réalité de chaque jour. Foi en l'homme? L'histoire a prouvé, malgré des erreurs qui auraient pu influencer négativement sur l'avenir du genre humain, que le bon sens — et disons le mot — la chance et la nature ont remis les choses en ordre et dans le bon chemin.

99. De grands savants de notre temps, séduits et éblouis à mesure de leur progression dans la connaissance de l'atome, en ont tiré l'enseignement que l'ordonnance de l'univers est à l'image même de l'ordre qui a abouti à l'homme, la suprême évolution de ce qui a été créé.

100. Ne voilà-t-il pas qu'après des millénaires des engins créés par l'homme croisent dans l'espace en compagnie des étoiles? Que dis-je, que les super-grands se donnent rendez-vous pour bientôt parmi elles? Le Cameroun ne leur en fera pas le reproche, au contraire, ne voulant pas s'exprimer comme ceux qui ne comprenaient pas en leur temps la portée des explorations de Christophe Colomb et de ses pairs.

101. Une ère nouvelle s'ouvre à nous. Mais si nous voulons aller porter dorénavant dans la multitude des astres le message de notre civilisation, prenons la précaution en nous envolant de cette terre — notre terre, comme l'a si bien dit un très éloquent orateur — que notre message soit celui d'une civilisation heureuse et bienfaisante.

102. Deux fois en un demi-siècle, cette civilisation, notre civilisation, a prouvé qu'elle sait faire la guerre. Prouvons maintenant qu'elle est capable de faire la paix. Pour cet objectif, le Cameroun est disponible; je suis sûr, Monsieur le Président, Messieurs les représentants, que vos peuples le sont aussi. En avant donc tous ensemble, avec courage et amour, enfants de l'humanité que nous sommes.

103. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Au nom de l'Assemblée générale, je remercie Son Excellence le Président de la République fédérale du Cameroun de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR

Question du désarmement général et complet: rapport de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement (suite)

RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (1ère partie) [A/5571]

104. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Conformément à ce qui a été annoncé tout à l'heure, je donne

^{6/} Convention d'association des pays africains à la Communauté économique européenne.

financiers; c'est peut-être ici le lieu de penser à l'impôt de solidarité ou à l'impôt cosmique dont parlent les économistes, et dont l'assiette serait le revenu national de chaque pays. On pourrait aussi penser aux immenses ressources que dégagerait la fin de la course aux armements.

83. Il ne suffit pas seulement de trouver des sources nouvelles de financement; il faut aussi penser aux moyens et mécanismes juridiques appropriés qui permettent de satisfaire aux responsabilités accrues et de plus en plus croissantes des Nations Unies. Sans vouloir recenser ces moyens juridiques, dont nos spécialistes pourraient s'occuper en temps opportun, qu'il nous soit permis de mentionner, à titre d'exemple, que le Fonds spécial doit pouvoir, au-delà des opérations de simple préinvestissement, auxquelles se limite sa compétence actuelle, intervenir dans le financement de projets industriels dont les dimensions sont à déterminer.

84. Dans notre monde divisé et menacé, les Nations Unies doivent, de plus en plus, devenir l'instrument de la sauvegarde de la paix, de la liberté et de la dignité de l'homme tout autant que de la fraternité et de la coopération universelles.

85. Sans doute, y a-t-il eu des erreurs, des fautes ou des compromissions. Mon pays, comme certains autres, est fils des Nations Unies. Il leur doit beaucoup dans la rapidité de son évolution et sa libération. Comment tairais-je cependant le rôle maléfique de certaines grandes puissances qui confisquèrent souvent dans des intentions inavouées et perfides le prestige commun et certaines décisions? Comment le chef d'Etat camerounais oublierait-il l'aliénation d'une partie de notre sol national qu'une consultation inique et truquée a placée aujourd'hui sous un autre drapeau? Il est d'ailleurs singulier qu'aujourd'hui, à la Cour internationale de Justice où le différend a été porté^{5/}, le Royaume-Uni plaide l'incompétence de la Cour. En matière de contentieux électoral — et nous avons abondamment prouvé l'irrégularité du scrutin — c'est bien le tribunal de l'Organisation qui est compétent: une décision politique, inspirée de mobiles politiques, a été prise ici. Nous faisons confiance à la Cour et nous avons confiance qu'elle dira le droit, c'est-à-dire rétablira le droit, la justice et l'équité, que la politique est souvent tentée d'ignorer.

86. Quelles que soient les critiques, comme celle-là, que nous pouvons légitimement adresser à l'Organisation, nous devons reconnaître que le bilan de son action est largement positif. Aussi bien pour le maintien de la paix que pour la décolonisation, l'ONU a joué un rôle irremplaçable. Le rôle des Nations Unies serait encore plus déterminant demain si elles trouvaient en elles-mêmes les forces nécessaires pour s'adapter aux exigences fondamentales de notre époque.

87. Le monde d'aujourd'hui n'est plus celui de l'immédiat après-guerre. Au moment où s'élaborait la Charte des Nations Unies, la plupart des nations

d'Asie et d'Afrique qui siègent maintenant sur ces bancs ne constituaient pas des Etats souverains. Aujourd'hui, elles demandent à jouer pleinement leur rôle comme membres à part entière de la société internationale. De plus, les problèmes auxquels cette dernière doit faire face sont devenus plus complexes, et leur solution est devenue plus urgente. Des réformes fondamentales s'imposent donc pour rester fidèle aux intentions profondes de ceux-là mêmes qui, par leur foi en l'humanité, en la paix, en la justice, en la liberté et en la coopération des hommes, ont créé les Nations Unies.

88. Nous demandons que l'Afrique et l'Asie soient mieux représentées dans tous les organes des Nations Unies et à tous les niveaux, c'est-à-dire d'une manière qui soit plus équitable et conforme au principe de la représentation géographique. Chacun des organes des Nations Unies doit refléter les profonds changements intervenus dans la société internationale depuis la dernière guerre mondiale.

89. Si nous sommes conscients des responsabilités particulières que les grandes puissances continuent d'assumer dans le monde, responsabilités qui leur confèrent une situation privilégiée au sein du Conseil de sécurité, il n'en demeure pas moins vrai que dans le contexte actuel le maintien de la paix et la promotion de la coopération dépendent de la bonne volonté de chaque nation et de l'adhésion de toutes à l'œuvre commune.

90. Nous demandons que l'Afrique et l'Asie soient plus effectivement représentées au Conseil de sécurité de manière que celui-ci, devenu plus conforme à la structure politique et humaine du monde, soit plus apte à remplir les tâches particulièrement vitales auxquelles il est destiné. On pourrait même envisager d'élargir les attributions d'un Conseil de sécurité plus représentatif, de manière à dégager l'Assemblée générale de la responsabilité de certaines questions qui alourdissent son ordre du jour et gagneraient à être débattues en conférence plus restreinte mais dotée d'une égale force morale.

91. Dans cette perspective cependant, il conviendrait de repenser le droit de veto dont jouissent les membres permanents du Conseil de sécurité. Ce droit de veto a trop souvent permis aux grandes puissances, sinon d'imposer leurs desseins à l'Organisation, du moins de paralyser ses décisions. Répétons-le, la responsabilité de la paix ne repose plus totalement sur les épaules des grandes puissances, et celles-ci ne se sont pas toujours révélées bons juges de l'intérêt collectif.

92. La meilleure solution serait peut-être d'augmenter, en même temps que le nombre des membres non permanents du Conseil, celui des membres permanents, de manière à donner au tiers monde la possibilité de faire échec à certains desseins qu'il jugerait contraires à ses intérêts, qui sont précisément ceux de la majorité de l'humanité.

93. Nous avons foi en les Nations Unies, c'est pourquoi nous estimons indispensable de les rendre de plus en plus aptes à assumer leurs fonctions. Leur fonction primordiale restera toujours le maintien de la paix. Durant cette session, l'Assemblée aura à nouveau à se pencher sur la question des mécanismes et des opé-

^{5/} Affaire du Cameroun septentrional (Cameroun c. Royaume-Uni), C. I. J., Requête introductive d'instance, enregistrée au Greffe de la Cour le 30 mai 1961.

rations de maintien de la paix. Bien des suggestions ont été émises qui méritent un examen attentif. Elles sollicitent notre réflexion et notre imagination. Elles requerront peut-être aussi des sacrifices supplémentaires. C'est dans cette perspective-là que nous insistons pour que ce qui a été fait soit préservé; il faut par exemple que l'effort qui a été entrepris au Congo (Léopoldville) soit soutenu pour la période supplémentaire que demande le gouvernement de ce pays. En politique comme en pathologie, les rechutes sont souvent fatales. Oui, si nous avons foi en les Nations Unies, ne leur marchandons pas nos efforts et notre soutien. Ils seront toujours fructueux en définitive.

94. Le rapide tour d'horizon que je viens de faire aura suffi, je l'espère, à définir mon pays et sa politique. Comme beaucoup d'autres, nous sommes engagés pour la paix, l'autodétermination, la justice, le développement et la coopération internationales.

95. Voilà exactement trois ans, sept mois, presque jour pour jour, je comparaissais devant une commission de l'Assemblée pour lui demander de lever la tutelle et d'accorder l'indépendance à mon pays. C'est avec un infini plaisir que j'ai retrouvé non seulement les amis fidèles de cette époque-là, héroïque pour nous, mais tous les autres aussi, avec qui s'est instaurée plus de compréhension, se sont noués de nouveaux liens. Nous sommes heureux de constater que nous ne comptons que des amis dans cette assemblée des nations. Nous adressons un salut fraternel à tous, les premiers comme les derniers venus, ceux des vieux pays du Nouveau Monde, ceux d'Asie et mes frères d'Afrique.

96. Je ressens d'autant plus de bonheur que nos rencontres sont très fréquentes même en dehors de ce périodique rendez-vous. Fidèle aux engagements que j'avais pris, j'ai pu au-dedans, malgré de grandes difficultés, rétablir l'ordre et, après avoir consolidé les structures, réaliser l'unité et la réunification de la nation, et enfin ouvrir la République fédérale du Cameroun au-dehors. D'abord en Afrique, avec nos voisins immédiats, et, progressivement, dans un cercle toujours plus large, avec tous ceux qu'unissaient les liens particuliers d'une histoire récente commune, le Cameroun s'est trouvé présent à toutes les étapes de l'organisation africaine. Dans l'Union douanière équatoriale, dans l'Union africaine et malgache, à Monrovia, à Lagos et tout dernièrement à Addis-Abéba, nous avons apporté la même foi, le même désintéressement, le même amour et la même volonté de servir la compréhension, favoriser la coopération, raviver et souder la fraternité, en définitive aider et bâtir un continent animé des seuls desseins bien-faisants.

97. Notre tâche sera dure et longue notre route. La conscience de nos difficultés est le meilleur stimulant de notre courage. Ce n'est pas facile, et c'est pourquoi nous nous mettons ensemble, selon le dicton millénaire "l'union fait la force". A aucun moment et à aucun stade, nous n'avons entendu nous arrêter pour nous replier sur nous-mêmes. N'avons-nous pas tout récemment encore, à Yaoundé, le 20 juillet 1963 exactement, signé la Convention d'association au

Marché commun^{6/}, entendant par là qu'en bâtissant l'Afrique nous ne coupons pas les ponts avec les autres continents? C'est pourquoi nous irons à la Conférence internationale sur le commerce, le cœur ouvert et la main tendue, les mêmes que nous offrons à tous les pays du monde à l'échelon bilatéral.

98. Je ne sais si j'ai réussi à définir mon pays et sa politique. Celle-ci ne tient pas encore en une formule lapidaire qui fixe l'esprit et amène la fortune. Nous sommes gens disponibles et ouverts, confiants et pratiques, pour tout dire des optimistes en une foi en l'homme et en son destin que tempère l'exacte appréciation de la réalité de chaque jour. Foi en l'homme? L'histoire a prouvé, malgré des erreurs qui auraient pu influer négativement sur l'avenir du genre humain, que le bon sens — et disons le mot — la chance et la nature ont remis les choses en ordre et dans le bon chemin.

99. De grands savants de notre temps, séduits et éblouis à mesure de leur progression dans la connaissance de l'atome, en ont tiré l'enseignement que l'ordonnance de l'univers est à l'image même de l'ordre qui a abouti à l'homme, la suprême évolution de ce qui a été créé.

100. Ne voilà-t-il pas qu'après des millénaires des engins créés par l'homme croisent dans l'espace en compagnie des étoiles? Que dis-je, que les super-grands se donnent rendez-vous pour bientôt parmi elles? Le Cameroun ne leur en fera pas le reproche, au contraire, ne voulant pas s'exprimer comme ceux qui ne comprenaient pas en leur temps la portée des explorations de Christophe Colomb et de ses pairs.

101. Une ère nouvelle s'ouvre à nous. Mais si nous voulons aller porter dorénavant dans la multitude des astres le message de notre civilisation, prenons la précaution en nous envolant de cette terre — notre terre, comme l'a si bien dit un très éloquent orateur — que notre message soit celui d'une civilisation heureuse et bienfaisante.

102. Deux fois en un demi-siècle, cette civilisation, notre civilisation, a prouvé qu'elle sait faire la guerre. Prouvons maintenant qu'elle est capable de faire la paix. Pour cet objectif, le Cameroun est disponible; je suis sûr, Monsieur le Président, Messieurs les représentants, que vos peuples le sont aussi. En avant donc tous ensemble, avec courage et amour, enfants de l'humanité que nous sommes.

103. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Au nom de l'Assemblée générale, je remercie Son Excellence le Président de la République fédérale du Cameroun de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR

Question du désarmement général et complet: rapport de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement (suite)

RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (1ère partie) [A/5571]

104. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Conformément à ce qui a été annoncé tout à l'heure, je donne

^{6/} Convention d'association des pays africains à la Communauté économique européenne.

maintenant la parole au Secrétaire général, qui va faire une déclaration au sujet de la résolution adoptée par acclamation ce matin.

105. Le **SECRETARE GENERAL** (traduit de l'anglais): J'ai sollicité le privilège de m'adresser à l'Assemblée générale à cause de la solennité de cette occasion et de son importance pour les Nations Unies. L'adoption de cette résolution par l'Assemblée générale signifie que l'Organisation assume de façon continue la responsabilité politique et morale de sa mise en œuvre. La résolution est l'aboutissement des efforts conjugués de deux grandes puissances — les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. La décision prise aujourd'hui par l'Assemblée prouve que ces efforts sont conformes aux intérêts de toute l'humanité et aux buts et principes des Nations Unies.

106. La résolution vise à exclure de l'espace extra-atmosphérique les armes nucléaires et toutes autres armes de destruction de masse. Sa mise en œuvre devrait aider les puissances principalement intéressées, ainsi que tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, à réaliser leur désir d'empêcher la dissémination des armes nucléaires et des autres armes de destruction de masse et à imposer les restrictions nécessaires à l'usage à des fins militaires des progrès de la science et de la technique.

107. L'accord qui s'est fait sur la présente résolution est important parce qu'il constitue une nouvelle mesure collatérale capable de faciliter le désarmement général et complet. Il nous fait franchir un grand pas sur la voie qui mène à ce but. Il est également important parce qu'il marque l'existence d'un nouveau domaine où une détente se produit entre les grandes puissances et parce qu'il représente un progrès très net vers la paix internationale permanente et la sécurité du monde.

108. Dans les circonstances actuelles, où une détente manifeste s'est produite dans la situation internationale, accompagnée dans la conclusion d'accords concrets, il est nécessaire de continuer, en se montrant encore plus résolu à progresser vers la solution du problème central de notre époque — le désarmement général et complet.

109. Je suis certain de parler au nom de tous les Membres des Nations Unies et de tous les peuples en exprimant ma grande satisfaction de cet heureux événement et en formulant l'espoir que cet accord sera de bon augure pour l'avenir.

POINT 80 DE L'ORDRE DU JOUR

Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies (suite)

110. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): J'informe les membres de l'Assemblée que la liste des orateurs devant prendre la parole sur ce point sera close aujourd'hui à 13 heures.

111. **M. HAJEK** (Tchécoslovaquie) [traduit de l'anglais]: L'Assemblée a assisté ce matin à un événement important: l'adoption unanime d'une résolution ex-

cluant les armes atomiques de l'espace extra-atmosphérique. L'esprit de coopération constructive, qui a produit cette année le Traité de Moscou et qui a été exprimé avec tant de force par de nombreux orateurs au cours de la discussion générale de la présente session, s'est révélé plus fort que les éléments de la guerre froide. Nous ne pouvons que nous associer à toutes les expressions de satisfaction de nos collègues à l'occasion de cet heureux et important événement.

112. Pour en revenir à la discussion de la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine, ma délégation ne peut réprimer un sentiment de déception en observant un contraste frappant entre le débat actuel et la discussion et le vote de ce matin. Alors que dans l'examen et le vote de la question de la dénucléarisation de l'espace extra-atmosphérique la raison et un sens des responsabilités fondé sur la reconnaissance des faits fondamentaux l'ont emporté, le débat actuel nous offre une image attristante de l'Organisation des Nations Unies, incapable, sous l'influence de certains Etats Membres, de reconnaître certaines réalités de notre planète. En fait, nous avons assisté en y prenant part à une controverse résultant de tentatives faites pour que les Nations Unies continuent de fermer les yeux sur les faits. A cause de la résistance d'un groupe d'Etats, les Nations Unies n'ont pas pu reconnaître l'une des principales réalités de la situation actuelle du monde, à savoir, tout d'abord, que la Chine c'est la République populaire de Chine, un pays comptant près de 700 millions d'habitants et ayant une superficie supérieure à celle du continent européen ou des Etats-Unis, et, ensuite, que ce grand pays, qui est Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, doit être représenté aux Nations Unies, comme partout ailleurs, par le seul gouvernement légitime qu'il a — celui qui a été instauré il y a quatorze ans.

113. Ces faits sont si évidents et incontestables pour le bon sens que, du point de vue de la majorité des gens actuellement et plus encore du point de vue du jugement des historiens futurs, le présent débat semblera très paradoxal. La tentative d'influencer l'Assemblée générale pour qu'elle persiste dans une position aussi déraisonnable, à savoir le maintien de la fiction que la Chine n'est pas la Chine, mais qu'elle devrait être identifiée à une poignée de gens expulsés par le peuple chinois il y a 14 ans et ne se maintenant sur l'île de Taïwan que grâce à l'appui d'une puissance étrangère qui occupe illégalement cette île, n'est pas seulement absurde, mais constitue une ingérence directe et une violation flagrante de la Charte. Une telle position n'est sûrement pas à l'avantage des Nations Unies. Elle est en contradiction flagrante avec les principes fondamentaux de la Charte, puisqu'elle interdit à un Membre fondateur des Nations Unies et à un membre permanent du Conseil de sécurité d'exercer son droit légitime de participer aux activités des organes des Nations Unies. Elle affaiblit et mine l'autorité de notre organisation.

114. Nous avons été heureux d'accueillir ici une série de nouveaux Etats Membres, qui sont apparus ici

à la suite de la liquidation du colonialisme et dont l'admission aux Nations Unies a considérablement accru le prestige de l'Organisation. Cela a été maintes fois souligné. D'autre part, nous ne sommes pas capables d'accueillir ici les représentants d'un pays qui a contribué dans une très large mesure au processus de liquidation du colonialisme, des représentants qui ont un droit légitime et indéniable à être présents. Cet état de choses est contraire au principe d'universalité de notre organisation, principe que nous devons respecter de plus en plus si nous voulons que l'Organisation contribue encore davantage à la solution des problèmes capitaux relatifs au maintien de la paix mondiale et à la sécurité internationale.

115. Tournons-nous vers un exemple pratique et important. On ne peut nier que la question du désarmement général et complet, dont l'urgence a été de nouveau soulignée par l'écrasante majorité des délégations dans la discussion générale de cette année, ne peut être réglée en l'absence d'un pays aussi important que la République populaire de Chine. Puis-je appeler l'attention de l'Assemblée sur un article paru dans le New York Times du 16 octobre 1963, citant une observation du Président Kennedy, selon laquelle "dans un an ou deux" il ne sera plus possible de négocier un traité de désarmement sans la participation de la Chine communiste. Le Président Kennedy aurait fait cette déclaration lors d'une interview accordée le 14 juin 1963 et le 1er août aux rédacteurs de sept magazines américains.

116. Il va sans dire que cette position découle aussi implicitement du plan de désarmement général et complet présenté par les Etats-Unis en 1962 à la Conférence tenue à Genève par le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement^{1/}. Il ressort de ce plan que le processus de désarmement général et complet ne pourra progresser dans son ensemble tant que tous les pays militairement importants n'auront pas adhéré au Traité. Qu'il me soit permis de citer la disposition du plan américain, suivant lequel la transition de la première à la deuxième étape s'effectuerait à la fin de la première étape lorsque serait constatée l'existence des conditions suivantes, notamment "que tous les Etats militairement importants sont devenus parties au Traité".

117. Il est parfaitement évident que la République populaire de Chine fait partie des Etats militairement importants. Il est évident en outre, et cela résulte de ce qui a été dit ici par de nombreux orateurs et de ce qui a été souligné dans les résolutions de l'Assemblée générale, que les Nations Unies doivent jouer un rôle très important dans la réalisation d'un désarmement général et complet.

118. Tout cela étant, nous voudrions demander aux auteurs du plan américain comment ils envisagent la réalisation de ces conditions. Leur attitude actuelle à l'égard de la représentation de la Chine peut faire fortement douter qu'ils prennent au sérieux leur propre projet de désarmement général et complet. En outre, étant donné l'article d'hier du New York Times

concernant la déclaration du Président Kennedy sur ce problème particulier et l'attitude de la délégation américaine à l'égard du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine, les doutes sur le sérieux de leurs intentions en ce qui concerne le désarmement général et complet ne peuvent que s'accroître.

119. Une situation analogue existe en ce qui concerne le développement de la coopération économique, non seulement à l'échelle mondiale, mais plus particulièrement en ce qui concerne la coopération régionale des pays d'Asie et d'Extrême-Orient. L'exclusion de la République populaire de Chine des conversations et conférences économiques et techniques ainsi que des activités organisées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées cause un tort sérieux à toutes ces activités. Ma délégation ne peut considérer cela que comme un sabotage délibéré de toutes ces entreprises.

120. Beaucoup de délégations ont parlé au cours de la discussion générale des nouvelles tâches qui incombent à l'Organisation des Nations Unies et de son rôle dans le monde. C'est précisément pour cette raison que l'Organisation des Nations Unies, dans l'intérêt de la promotion de son propre rôle, ne peut se permettre de s'attirer l'inimitié d'un pays qui représente le quart de l'humanité en le maintenant illégalement hors de ses rangs. Cet état de choses n'est pas dans l'intérêt de la majorité des Etats Membres. Il est assurément contraire à l'intérêt des pays d'Asie et d'Afrique à maints égards, car il empêche la participation à l'Organisation des Nations Unies du plus grand pays d'Asie et d'un facteur déterminant du processus historique qui a libéré l'Asie et l'Afrique du colonialisme impérialiste. Cela ne peut non plus être dans l'intérêt de nombre de pays occidentaux qui cherchent à développer leurs rapports commerciaux et autres avec la République populaire de Chine.

121. Tout ce qui a été dit par les adversaires du rétablissement du droit légitime de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies prouve clairement que la seule vraie raison de leur attitude est leur opposition au système social et économique que le grand peuple chinois a choisi en luttant résolument contre l'impérialisme et ses fantoches. Ce que les adversaires de la République populaire de Chine cherchent à maintenir et à poursuivre aux Nations Unies n'est rien de moins qu'une politique de guerre froide.

122. Pour défendre cette position insoutenable, les adversaires de la participation de la République populaire de Chine aux Nations Unies ont utilisé des subterfuges pour embrouiller et déformer toute la situation.

123. Il faut une fois de plus faire observer qu'il ne s'agit pas d'admettre un nouveau membre ni d'expulser un certain pays. La situation est parfaitement claire. Il n'y a au monde qu'un seul Etat chinois, qui est la République populaire de Chine et qui, depuis la fondation des Nations Unies, en a été Membre, mais dont on a illégalement empêché les représentants légitimes de prendre part aux activités de l'Organisation. C'est pourquoi ma délégation rejette toute déformation de ce fait fondée sur la prétendue théorie

^{1/} Documents officiels du Comité sur le désarmement, Supplément de janvier 1961 à décembre 1962, document DC/203, annexe 1, section F et ibid., document DC/205, annexe 1, sections E et F.

des deux Chines. Par conséquent, l'Article 4 de la Charte ne peut être invoqué, puisqu'il ne s'agit pas de l'admission d'un nouveau Membre aux Nations Unies. Ainsi que nous l'avons souligné, la Chine est Membre des Nations Unies depuis la création de l'Organisation.

124. En 1949 le peuple chinois a transformé son système et sa forme de gouvernement et a installé un nouveau gouvernement. Des changements de gouvernement ont eu lieu dans beaucoup d'autres pays, et pourtant la question de leur participation à l'Organisation des Nations Unies n'a pas été posée. Les arguments, même les plus spécieux, avancés hier par certains représentants, n'ont pas fourni de raisons pertinentes, pour lesquelles l'attitude consistant à ne pas remettre en question le gouvernement s'appliquait de façon générale à beaucoup de pays qui changeaient de mode de gouvernement, mais ne s'appliquait pas dans le cas de la Chine. C'est pourquoi la délégation tchécoslovaque soutient que cette question devrait être tranchée par un vote à la majorité simple comme étant une question de la reconnaissance de la validité des pouvoirs.

125. Il a été souligné à la présente session de l'Assemblée générale que l'humanité s'attend que, une fois que les premiers pas auront été faits, d'autres mesures résolues soient prises sur la voie de la coexistence pacifique.

126. Beaucoup de discours ont été prononcés ici sur la nécessité d'éliminer tous les éléments de la guerre froide. L'Assemblée générale ne ferait qu'inspirer de ces espoirs si elle bannissait de ses travaux un facteur aussi monstrueux de guerre froide que sa feinte ignorance du grand peuple chinois et la discrimination qu'elle exerce à son égard, et si, au contraire, le bon sens, la justice et l'intérêt de l'ensemble de l'humanité l'emportant, elle invitait le Gouvernement de la République populaire de Chine à prendre sa place à l'Assemblée générale et au sein des autres organismes de l'ONU et si elle en écartait le représentant du groupe de Tchang Kai-shek.

127. Partant de cette position que la République socialiste tchécoslovaque a toujours soutenue, la délégation tchécoslovaque appuie le projet de résolution A/L.427 et Add.1.

128. M. PALAR (Indonésie) [traduit de l'anglais]: Cette année l'Assemblée générale doit encore une fois prendre une décision sur l'une des questions les plus anciennes dont les Nations Unies sont saisies, à savoir quel régime doit représenter la Chine — le Gouvernement de la République populaire de Chine ou le Gouvernement de Taïpeh. Si cette question avait été résolue de la façon prônée par l'Indonésie et un nombre croissant de Membres de l'Organisation, beaucoup des problèmes qui harcèlent actuellement les Nations Unies ne se seraient jamais posés.

129. L'Indonésie a toujours soutenu que c'est le Gouvernement de la République populaire de Chine qui a le droit de représenter la Chine aux Nations Unies ainsi que dans tous leurs organismes et qui est qualifié pour le faire; au cours des années nous avons avancé une série d'arguments pour appuyer cette thèse lors de la discussion annuelle de ce point de notre ordre du jour. Il n'entre pas dans mon inten-

tion de répéter tous ces arguments. Je voudrais néanmoins attirer l'attention de l'Assemblée sur ce que nous regardons comme les trois raisons les plus impérieuses pour admettre immédiatement le Gouvernement de la République populaire de Chine pour représenter la Chine.

130. La nécessité absolue de l'universalité de la participation aux Nations Unies reste la raison dominante. Or, comment pouvons-nous parler de l'universalité de notre organisation lorsqu'une nation de 700 millions d'habitants est actuellement représentée ici par un Gouvernement qui, comme chacun sait, ne saurait au mieux être considéré que comme parlant au nom du peuple de Formose, petite partie de la Chine dont la population ne compte pas plus de 12 millions d'habitants?

131. Le second argument dont nous voulons parler est le simple fait que la paix mondiale ne peut être garantie sans la participation du Gouvernement de la République populaire de Chine. En effet, en dernière analyse, aucune décision ou recommandation concernant la paix et la sécurité mondiales pouvant être prise par l'Organisation des Nations Unies avec l'appui total de ses Membres, y compris les puissances ayant le droit de veto, ne pourrait être appliquée si la République populaire de Chine refusait de participer à la mise en œuvre de ces décisions. Et quelles garanties avons-nous ou pourrions-nous espérer avoir que le Gouvernement de la République populaire de Chine consentirait à appliquer les décisions et recommandations des Nations Unies tant qu'elles lui refusent le droit de participer à leur élaboration, à leur examen et à leur adoption? Au contraire, nous pouvons être certains que le Gouvernement de la République de Chine s'y opposerait, rendant virtuellement vaines toutes décisions et recommandations des Nations Unies concernant la paix et la sécurité dans le monde.

132. Il peut être à propos d'appeler à ce sujet l'attention des Membres sur un petit paragraphe qui a paru dans le New York Times du 16 octobre 1963 et dont le représentant du Cambodge et, à l'instant, le représentant de la Tchécoslovaquie ont déjà parlé. En raison de son importance, je voudrais le citer:

"Le Président Kennedy a dit que "dans un an ou deux" il ne sera plus possible de négocier un traité de désarmement sans la participation de la Chine communiste."

Cette déclaration semble avoir été faite par le Président des Etats-Unis cet été au cours d'une série d'interviews accordées à des rédacteurs de magazines; elle rend les objections d'ordre moral et autres inacceptables.

133. Enfin, il semble à ma délégation que dans tous nos débats annuels l'Assemblée générale a trop facilement admis que, quel que soit le moment où nous prendrons finalement la décision de recommander que la Chine soit représentée par le Gouvernement de la République populaire de Chine, elle sera accueillie avec enthousiasme par ce Gouvernement. Pour ma part, je crois qu'actuellement la République populaire de Chine est, en effet, désireuse de faire partie de l'Organisation des Nations Unies. Mais pouvons-

nous être certains qu'elle le sera toujours, étant donné les refus essuyés au cours des années?

134. Nous devrions bien réfléchir à cette question et prendre certains facteurs en considération. Comme je l'ai déjà dit, le Gouvernement de Pékin représente à l'heure actuelle une population d'environ 700 millions d'habitants. Sur la base du taux annuel actuel d'accroissement démographique de la Chine, nous pouvons compter qu'au cours des dix prochaines années ce chiffre se sera accru de 180 millions d'unités, c'est-à-dire approximativement l'ensemble de la population du Royaume-Uni, de la France, de l'Italie et de l'Espagne; en outre, il est possible que la Chine devienne une puissance nucléaire dans un très proche avenir. N'est-il pas concevable qu'une nation de 700 millions d'hommes industriels, dont le nombre augmente à un taux phénoménal chaque année et qui non seulement est sur le point de devenir une puissance nucléaire, mais a sur pied la plus grande armée classique du monde et qui est donc susceptible de devenir le pays le plus puissant dans l'avenir prévisible, puisse un jour refuser une invitation à entrer dans l'Organisation des Nations Unies? L'invitation pourrait être formulée trop tard, et nous devons à tout prix empêcher une éventualité aussi terrible de se réaliser.

135. Ma délégation votera donc pour le projet de résolution présenté par l'Albanie et le Cambodge [A/L.427 et Add.1].

136. M. KIZIA (République socialiste soviétique d'Ukraine) [traduit du russe]: Comme les arguments avancés contre le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine ne reposent sur rien et ont déjà été réfutés plus d'une fois de façon convaincante dans cette salle, il n'est pas nécessaire que j'y revienne maintenant. Je tiens toutefois à souligner nettement que le Gouvernement ukrainien a toujours préconisé et continue à préconiser le rétablissement immédiat des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. Notre position sur cette question très importante et fort claire se fonde sur les considérations suivantes: premièrement, nous souhaitons que l'Organisation des Nations Unies devienne une organisation véritablement universelle; deuxièmement, nous considérons le rôle important que jouera dans la vie et dans l'activité de l'Organisation des Nations Unies la République populaire de Chine, cette grande puissance, un des fondateurs de l'Organisation, Membre permanent du Conseil de sécurité.

137. La clique de Tchang Kai-chek a déjà dépassé depuis longtemps l'arrêt où elle aurait dû descendre du train de l'histoire. Mais comme ces gens ne veulent pas d'eux-mêmes quitter l'Organisation des Nations Unies, nous devons les aider en l'occurrence. En d'autres termes, nous devons libérer les sièges revenant à la Chine à l'Organisation des Nations Unies pour que les représentants de la République populaire de Chine — les seuls représentants légitimes de ce grand peuple — puissent les occuper.

138. L'existence de la République populaire de Chine, à qui appartiennent tous les droits de représenter la Chine dans les affaires internationales, est un fait incontestable. Cela étant, la République populaire de

Chine doit occuper sa place légitime à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres organismes internationaux. Mais c'est précisément ce que ne veulent absolument pas les représentants des pays qui continuent à pratiquer une politique hostile à l'égard de la République populaire de Chine.

139. Un examen sérieux de la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies montre de façon convaincante qu'il n'existe aucun motif pour priver la République populaire de Chine de son droit de participer aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux.

140. Tous les prétextes auxquels recourent les adversaires de la République populaire de Chine recèlent une répugnance à admettre les changements intervenus dans le monde et le désir de faire durer le plus longtemps possible l'illusion que l'on peut maintenir à l'Organisation des Nations Unies la situation existante, grâce à laquelle le grand peuple chinois est privé de la possibilité de régler à nos côtés d'importants problèmes internationaux.

141. Certains représentants évoquent comme prétexte pour ne pas admettre la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies le différend de frontières entre l'Inde et la Chine. Mais il importe de noter que l'Inde, entraînée dans ce conflit, n'en estime pas moins qu'il faut rétablir les droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. Ce sont donc seulement les détracteurs de la République populaire de Chine qui exploitent ce conflit pour masquer leur répugnance subjective à voir admettre la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies.

142. La délégation ukrainienne ne peut accepter le concept dit "des deux Chines". Comment peut-on sérieusement parler de deux Chines en considérant Taïwan comme un Etat séparé? Taïwan et Tchang Kai-chek n'ont jamais représenté et ne représenteront jamais ni la Chine ni un Etat séparé. Taïwan peut être comparé au Katanga, à cette différence près qu'au Katanga les colonialistes ont déjà subi un échec et que leur "président" a quitté la scène, alors que son homologue à Taïwan continue à engloutir des dollars et à envenimer l'atmosphère internationale.

143. En 1950 déjà M. Trygve Lie, qui était alors Secrétaire général des Nations Unies, a indiqué dans un mémorandum que, lorsqu'un gouvernement révolutionnaire affirme qu'il représente un Etat en s'opposant à un gouvernement existant, le droit de représenter l'Etat dans l'Organisation devrait être accordé à celui des deux gouvernements qui est effectivement capable de remplir les obligations découlant de la qualité de membre de l'ONU. Il est dit dans ce mémorandum:

"Il s'agit donc essentiellement de savoir si le nouveau gouvernement exerce en fait son autorité sur le territoire de l'Etat et si celle-ci est habituellement respectée par la majeure partie de la population^{8/}."

^{8/} Documents officiels du Conseil de sécurité, cinquième année, supplément pour janvier-mai 1950, document S/1466.

144. Notre organisation ne prend-elle pas trop de temps pour éclaircir ce qui est clair depuis longtemps? Chacun voit clairement que seule la République populaire de Chine peut remplir au nom du peuple chinois les obligations découlant de la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies.

145. Nous comprenons la politique de ceux qui se prononcent à l'Organisation des Nations Unies et ailleurs contre le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. En revanche, il nous est difficile de comprendre pourquoi certains Etats qui se sont libérés tout récemment de la sujétion coloniale ne votent pas de façon à permettre à la République populaire de Chine d'exercer ces droits. Je pense qu'il s'agit là d'un phénomène temporaire et qu'en fin de compte les représentants de ces pays adopteront une attitude juste à l'égard de la question — celle du rétablissement des droits légitimes de l'un des Membres de l'Organisation des Nations Unies, la République populaire de Chine.

146. Cette conviction optimiste de la délégation ukrainienne est renforcée par certains événements récents qui ne sauraient passer inaperçus. Apparemment, chacun se souvient fort bien des faits survenus à la dernière session de la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, et, plus tard, au Conseil de sécurité, à propos de l'examen de la question de la discrimination raciale dans la République sud-africaine. On sait que les Etats africains ont exigé unanimement que les représentants de la République sud-africaine ne soient pas admis aux réunions de la Conférence générale de l'OIT parce que le Gouvernement de ce pays pratique une politique de discrimination raciale et, en fait, n'en représente pas le peuple.

147. Peut-on vraiment dire que la clique de Tchang Kai-shek représente le peuple chinois? Nous, les pays socialistes, avons appuyé le mouvement des Etats indépendants d'Afrique contre la politique raciste du Gouvernement Verwoerd. On s'imagine aisément la position qu'aurait adoptée sur cette question la République populaire de Chine si elle avait eu la possibilité d'exercer son droit de participer aux travaux de l'Organisation internationale du Travail.

148. Mais si les pays africains se sont élevés avec tant d'énergie contre la discrimination que subissent des dizaines de millions d'Africains en Afrique du Sud et s'ils ont exigé l'exclusion des représentants du Gouvernement raciste de la République sud-africaine des organisations internationales, il faut s'attendre qu'ils manifesteront autant d'unanimité et d'esprit de suite dans la lutte contre la discrimination dont est victime le peuple chinois, qui compte 700 millions d'âmes, et qu'ils appuieront la proposition tendant à exclure de l'Organisation des Nations Unies les partisans de Tchang Kai-shek et à rétablir les droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies.

149. Cette unanimité et cette cohésion des pays africains est un trait caractéristique de la discussion que la Commission politique spéciale consacre actuellement à la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine. La logique des choses

amène de nombreux représentants à se demander pourquoi nous tolérons encore à l'Organisation des Nations Unies la présence des racistes de l'Afrique du Sud et pourquoi nous discutons depuis tant d'années la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies.

150. Des paroles extrêmement convaincantes ont notamment été prononcées à cet égard par M. Amri Abedi, Ministre de la justice du Tanganyika:

"On se trouve devant une véritable perversion de la diplomatie" — a-t-il dit — "lorsqu'un pays honorable, la République populaire de Chine, qui n'a commis aucun crime, est tenu à l'écart de notre Organisation mondiale, alors que l'Afrique du Sud, qui a commis tant d'actes odieux, n'en est toujours pas exclue."^{2/}

151. Malheureusement, plusieurs délégations n'ont toujours pas compris que la solution d'un grand nombre de problèmes, notamment de problèmes liés à la liquidation des séquelles du colonialisme, dépend dans une large mesure du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. Or, celui qui, d'une part, vote contre la discrimination dont les Africains sont victimes en Afrique du Sud et, d'autre part, facilite par son suffrage la discrimination marquée contre ce grand pays — la Chine — à l'Organisation des Nations Unies, sape ses propres efforts dans la lutte pour les droits des Africains et la mise en œuvre décisive de la Déclaration historique de l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)].

152. S'il a été extrêmement important que les nations d'Afrique soient représentées à l'Organisation des Nations Unies par des représentants véritables de leurs peuples, il n'en importe pas moins d'obtenir que le grand peuple chinois soit vraiment représenté à l'Organisation des Nations Unies. Le plus tôt sera le mieux pour l'efficacité et le succès des travaux de l'Organisation des Nations Unies.

153. Etant donné ce qui précède, la délégation ukrainienne votera pour le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies.

154. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Etant donné qu'il est bientôt 13 heures, s'il n'y a pas d'objections, je me propose de lever la séance. La discussion du point 80 se poursuivra demain, vendredi, à la séance plénière de l'après-midi.

155. Je voudrais également annoncer qu'à la demande de certaines délégations la liste des orateurs désirant prendre la parole au sujet du point 80 ne sera close que ce soir à 18 heures au lieu de 13 heures comme il avait été précédemment annoncé.

156. La prochaine séance plénière, au cours de laquelle Son Excellence le Premier Ministre de l'Irlande prononcera une allocution, aura lieu cet après-midi à 15 heures précises.

La séance est levée à 13 heures.

^{2/} Cette déclaration a été faite le 14 octobre 1963, à la 383^{ème} séance de la Commission politique spéciale, dont les comptes rendus ne sont publiés que sous forme analytique.